

AR PREFECTURE

016-211601687-20150116-20150101D-DE
Regu le 19/01/2015

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil quinze

Le 16 janvier à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2015

PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER

MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER

DESCOMBES – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE –

FAURE – SUTRE

EXCUSES : MMES GAILHOUSTET – PÉNIGAUD –

M BOIVENT

POUVOIRS :

MME PÉNIGAUD a donné pouvoir à M. CABROLIÉ

M. BOIVENT a donné pouvoir à M. SUTRE

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2015-01-01 D

OBJET : Fixation de l'IRL 2014

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Le Préfet de la Charente en date du 5 décembre 2014 l'informant que le Comité des Finances Locales a reconduit le montant unitaire national de 2013 de la dotation spéciale instituteurs pour l'année 2014, soit 2 808 €.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture propose de reconduire le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, pour l'année 2014, soit un montant de base de 2 185,00 €.

Monsieur le Maire précise que ce montant de l'indemnité représentative de logement de base permet aux communes concernées dans le département de ne pas avoir à verser de complément communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de reconduction de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la reconduction de cette indemnité.

Fait à Jauldes, le 19 janvier 2015

Le Maire

Eric SAVIN

